

SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE CONTES

BUDGET PRIMITIF 2023

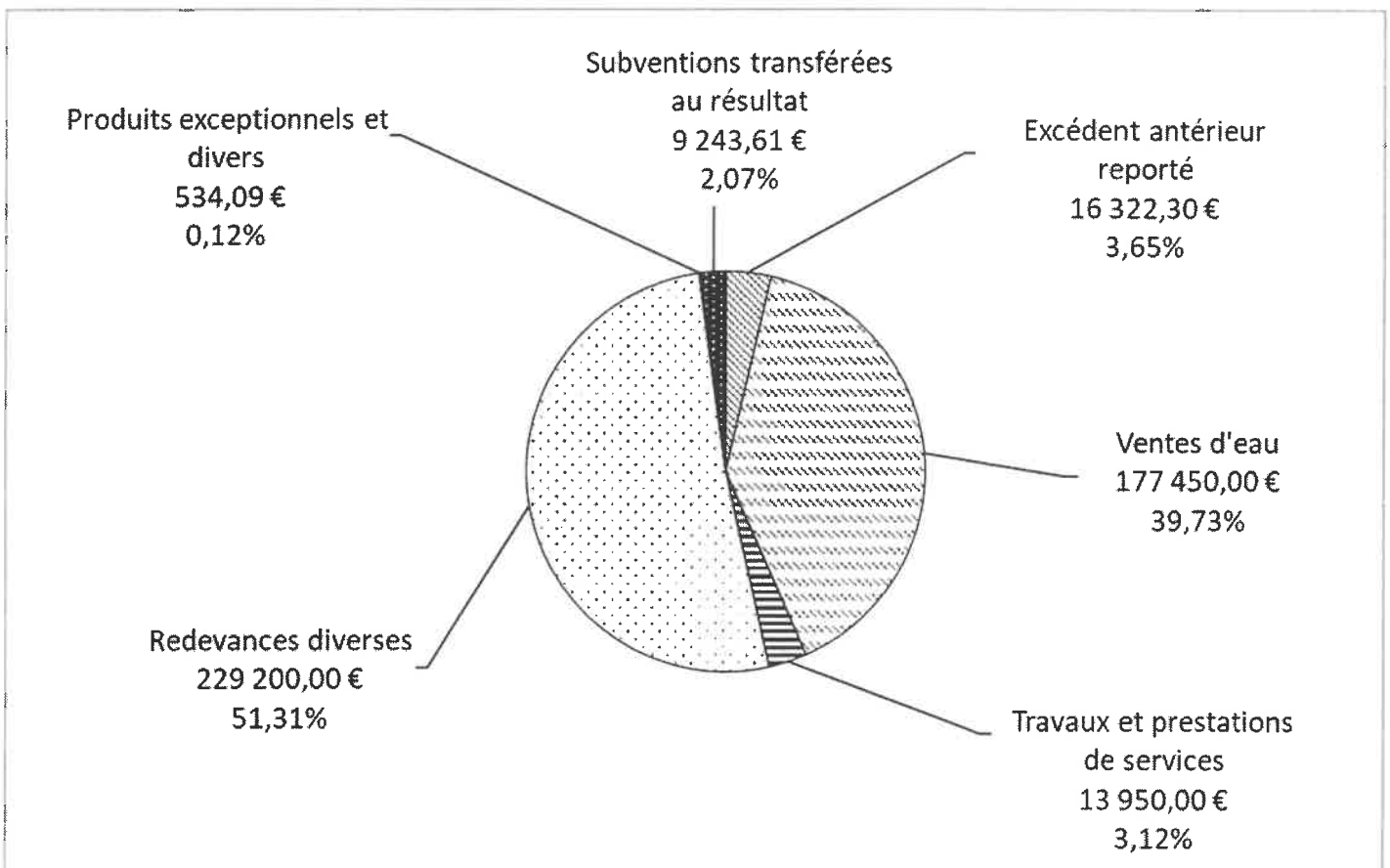
Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Le budget primitif présente :

- **En section de fonctionnement** : un total de charges réelles de 382 630,93 € et un total de produits réels de 421 134,09 € soit un excédent de 38 503,16 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2022 (16 322,30 €) et les opérations d'ordre (9 243,61 €) ce qui permet un virement en investissements de 64 069,07 € (Dotation aux amortissements : 54 644,38 € + Virement à la section d'investissement : 9 424,69 €).
- **En section d'investissement** : un total de charges de 111 100,00 € et de produits de 47 030,93 € auxquels s'ajoutent 64 069,07 € de virements de la section de fonctionnement.
- **Au total le budget 2023 du service public de l'eau s'élève à 493 730,93 €**

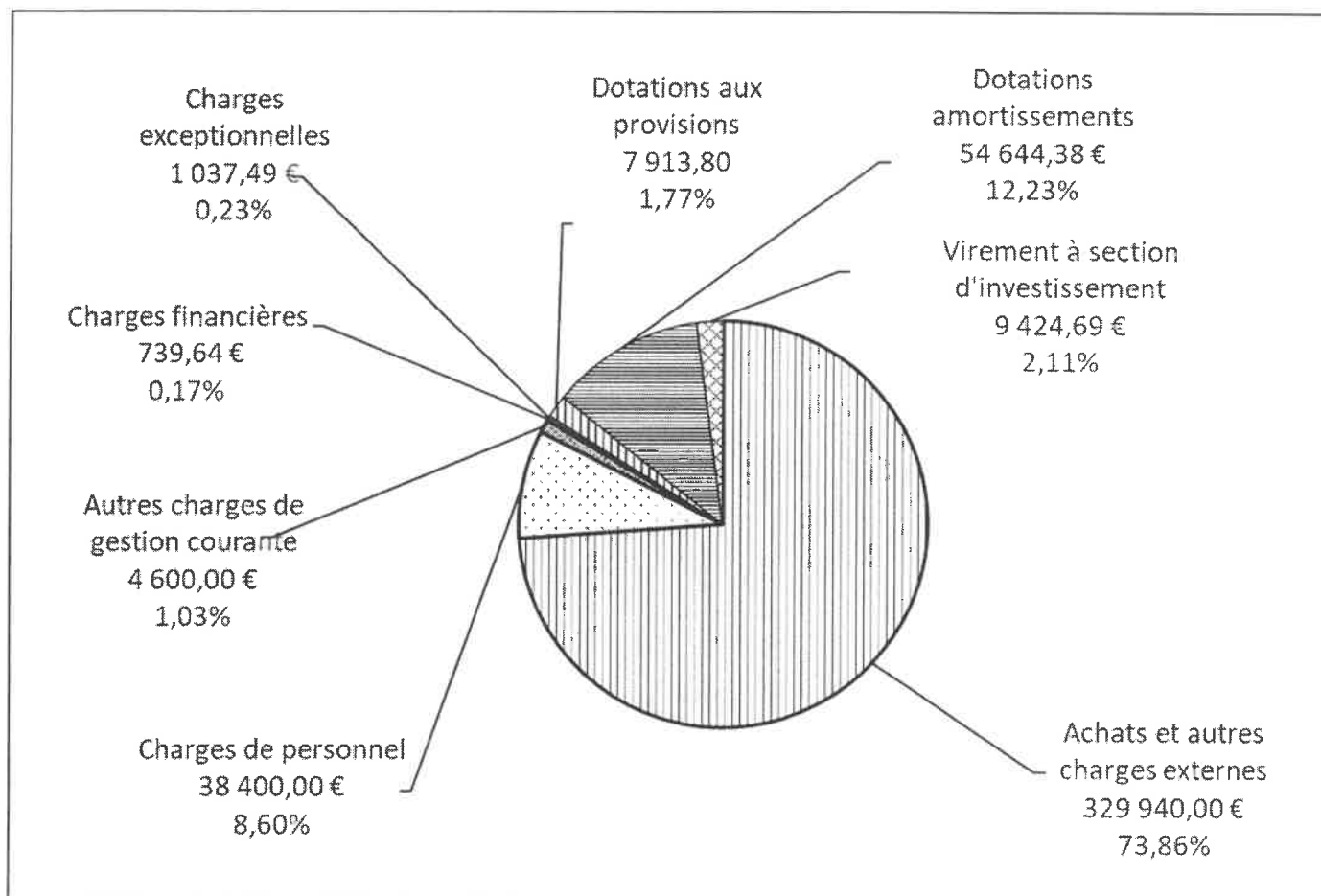
FONCTIONNEMENT

LES PRODUITS D'EXPLOITATION



A noter que **les ventes d'eau et les redevances** représentent l'essentiel des produits. Pour 2023 **le tarif de l'eau reste inchangé** et la **gratuité** des 12 premiers mètres cubes est maintenue.

LES CHARGES D'EXPLOITATION



A noter que :

- le virement pour les travaux est de 2,11 % (9 424,69 €) du total des dépenses,
- les redevances représentent 51,31 % (229 200 €) des charges,
- les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 62 558,18 € et représentent 14,00 % des charges,
- les autres dépenses de fonctionnement du service communal ne représentent que 32,58 % (145 517,13 €) des charges totales.

INVESTISSEMENTS

LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Les produits d'investissements prévisionnels 2023 sont de **111 100,00 €** :

- | | |
|---|-------------|
| - amortissements | 54 644,38 € |
| - subventions | 24 000,00 € |
| - excédent de fonctionnement capitalisé | 23 030,93 € |
| - virements de la section de fonctionnement | 9 424,69 € |

LES CHARGES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissements prévues pour 2023 sont égales aux produits :

- | | |
|---|-------------|
| - acquisitions | 40 000,00 € |
| - concessions et droits assimilés | 2 199,50 € |
| - travaux | 30 100,00 € |
| - remboursement du capital des emprunts | 6 525,96 € |
| - subvention transféré au résultat | 9 243,61 € |
| - déficit antérieur reporté | 23 030,93 € |